

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1 - CHAMP D'APPLICATION ET OPPOSABILITÉ

**a** Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont applicables à toute commande ou achat passé(e) entre LE FROID (SAS au capital de 1.683.250 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro : 381.476.845 ; numéro de TVA FR06.381.476.845, dont le siège social est situé 126 Avenue Franklin Roosevelt, CS 70402, 69120 Vaulx en Velin (ci-après le « Vendeur »), et tout client qu'il soit consommateur ou professionnel (ci-après « Client(s) »), sous réserve toutefois des dispositions spécifiques applicables à chacune de ces deux catégories commerciales et est expressément indiqué ci-après :  
- Les relations contractuelles entre les Parties sont régularisées par un document définissant les modalités et les conditions particulières de la commande effectuée par le Client, ci-après « le Contrat ».  
La régularisation de tout contrat entre le Vendeur et le Client implique l'acceptation préalable des présentes CGV. En conséquence, le Client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes CGV ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document.  
Les présentes CGV s'appliquent à chaque Contrat régularisé entre les parties, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat, sur lesquelles les présentes CGV prévalent.  
Le Vendeur se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les CGV en vigueur au jour de la commande.  
Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV, ne peut valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Tout autre document que les présentes conditions générales et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

**b** Les Clients Professionnels s'engagent à indiquer leur qualité de Professionnel lors du passage de leur commande, le Vendeur se réservant le droit d'annuler la commande en cas de manquement à cette obligation.

Conformément au Code de la consommation, les termes suivants sont définis comme suit :

- « Consommateur(s) » : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
- « Professionnel(s) » : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom et pour le compte d'un autre professionnel.

**c** Compte tenu de la haute technicité des métiers du froid et des enjeux économiques et sanitaires qu'ils représentent, une qualification professionnelle est exigée du Client professionnel par le Vendeur. Dans l'intérêt même du consommateur ou de l'utilisateur final, le Vendeur se réserve expressément la faculté de refuser les commandes faites de mauvaise foi, passées par un Client avec lequel un litige est en cours, ou portant sur des marchandises indisponibles ou encore émanant des demandeurs ne présentant pas une parfaite maîtrise de la compétence «froid».

### 2- FORMATION DU CONTRAT

**a** Le Contrat est réputé conclu à la date de réception par le Vendeur de son devis dûment accepté, daté et signé, et non modifié par le Client ou d'un bon de commande signé par le Client ayant fait l'objet d'une confirmation de commande par le Vendeur. Le devis devra être accepté par le Client dans le délai de validité de 30 jours à compter de son émission, sauf stipulations contraires. L'acceptation de la commande du Client par le Vendeur pourra résulter de la livraison des Produits.

**b** Un Contrat ne peut être ni modifié, ni annulé par le Client sans l'accord express, écrit et préalable du Vendeur. A défaut, l'intégralité du montant de la commande restera exigible.

**c** En cas de modification du Contrat demandée par le Client, les conditions définies par le Vendeur dans son devis et notamment son prix pourront corollairement être modifiées par voie d'avenant.

**d** Le Client définit seul ses besoins. Le Vendeur n'est pas débiteur d'une obligation de conseil quant à l'adéquation des produits à l'activité du Client. Les informations données par le Client sont réputées exactes, le Vendeur n'ayant pas à les vérifier. Le Vendeur établit son devis sur la base des informations transmises et des besoins exprimés par le Client.

### 3 - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

**a** Le prix figure sur le devis communiqué par le Vendeur au Client et accepté par lui dans les formes de l'article 2. Le prix suit à cette date fermes et définitifs. Les commandes passées au-delà du délai de validité des devis ou offres de prix seront soumises aux tarifs ou barèmes de prix du Vendeur en vigueur au jour de la confirmation de commande par le Vendeur. Les prix s'entendent pour marchandises (« départ magasin »). Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises, selon le tarif joint au devis. En cas de modifications sensibles des données économiques, notamment des coûts de main-d'œuvre, des fluctuations du cours des devises, de matières ou de transports, le Vendeur se réserve le droit de réviser ces prix.

**b** Sauf accord particulier, le paiement est réalisé au comptant au jour de la commande ou du passage en « magasin » et sans escompte au domicile du Vendeur. Le paiement peut être réalisé par espèces (dans la limite des seuils légaux), par chèque (après vérification), par carte bancaire (Visa, Mastercard), par tout autre moyen de paiement à distance, sauf stipulation contraire.

**c** Un acompte peut être sollicité au jour de la passation de commande par le Client, et sera indiqué dans le bon de commande.

Pour les produits non habituellement tenus en stock, un acompte d'un montant pouvant égaler la valeur du produit, sera perçu à l'acceptation de la commande. Cet acompte sera conservé par le Vendeur en cas d'annulation de la vente par le Client.

Le Vendeur se réserve la possibilité de demander au Client de fournir toute garantie, caution ou sûreté, en cas de doute sur sa solvabilité. A défaut, le Vendeur pourra refuser une commande ou résoudre la vente par écrit sans dommages et intérêts au profit du Client. Dans cette hypothèse, l'acompte versé sera restitué.

**d** En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client, des pénalités de retard, calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage, sans pouvoir être inférieures à trois fois le taux d'intérêt légal, appliquées sur le montant TTC du prix figurant sur la facture, seront automatiquement et de plein droit dues par le Client, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Il sera dû en outre, de plein droit, une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 € pour frais de recouvrement en cas de paiement à une date ultérieure à celle figurant sur la facture. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

En outre, en cas de retard de paiement des sommes dues par le Client :

- la totalité des sommes dues par ses soins, à quelque titre que ce soit au Vendeur, deviendra de plein droit et sans accomplissement d'aucune formalité judiciaire immédiatement exigible ;
- le Vendeur se réserve le droit de suspendre toute commande en cours ;
- le Vendeur pourra également se prévaloir des dispositions des articles 4 et 8 des présentes Conditions Générales.

### 4 - RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété des produits est suspendu au paiement intégral et effectif du prix, en principal et accessoires. Par paiement, il faut entendre toute opération assurant la disposition effective des fonds dans les mains du Vendeur, quel qu'en soit le support (espèces, chèques, ...).

A défaut de paiement, le Vendeur se réserve le droit de revendiquer les produits vendus.

Dans le cas où le Vendeur devrait revendiquer les produits, les acomptes versés par le Client resteront acquis définitivement au Vendeur à titre de réparation.

Le Professionnel est autorisé à revendre les produits sous réserve de propriété seulement dans la mesure où le fruit de cette vente est reversé au Vendeur.

En outre, la mise en œuvre ou la transformation du produit placé sous ladite réserve se fait au profit du Vendeur.

Le Professionnel n'a pas le droit de mettre en gage les produits sous réserve de propriété, ni d'en transférer la propriété à titre de garantie.

En raison de la clause de réserve de propriété, et tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, le Client - s'engage à conserver les biens en bon état, à ne pas les transformer ni les incorporer dans d'autres biens sans l'accord écrit préalable du Vendeur, sauf stipulation contraire expresse ; le Client supportera le risque des dommages que lesdits produits pourraient subir ou occasionner sous sa garde ;

- s'engage à identifier clairement et de manière permanente les biens sous réserve de propriété, notamment
- En les stockant, dans la mesure du possible, dans un emplacement distinct,
- En conservant les étiquetages, numéros de série, codes d'identification et tout autre élément permettant leur individualisation,
- En tenant une comptabilité ou un registre interne permettant de les distinguer des autres stocks.

Le Client s'oblige à informer immédiatement et par écrit le Vendeur de tout événement de nature à affecter les biens, et notamment :

- l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, ou toute situation de pré-insolvabilité dont il a connaissance ;
- saisie, revendication ou rétention par un tiers ;

- sinistre, perte, vol, destruction ou détérioration significative des biens ; - revente ou projet de revente des biens, lorsqu'elle est contractuellement autorisée, en indiquant l'identité du sous-acquéreur, la date et le prix de revente afin de permettre, le cas échéant, la revendication du prix en application des articles L. 624-12 et L. 624-16 du Code de commerce.

**Le Client autorise dès à présent le Vendeur, ou tout mandataire de celui-ci, à accéder pendant les heures ouvrables aux locaux où se trouvent les biens, afin :**

- de constater l'existence en nature des biens sous réserve de propriété,
- de procéder à toute vérification utile (inventaire contradictoire, relevé de numéros de série, constat de stockage séparé, etc.),
- et, en cas d'ouverture d'une procédure collective ou de défaut de paiement, de dresser, si nécessaire, un inventaire contradictoire des biens revendiqués en vue de l'exercice de l'action en revendication.

### 5 – MISE A DISPOSITION OU LIVRAISON

#### a Date / délai de mise à disposition ou de livraison

Sauf si le Client et le Vendeur en ont convenu autrement, cas de force majeure ou du fait du Client, le Vendeur procède à la mise à disposition ou à la livraison à la date ou dans le délai indiqué dans la commande ou à défaut d'indication, et au plus tard 90 jours de la conclusion du contrat. Les délais de livraison sont toujours donnés à titre strictement indicatif et ne constituent pas des délais de rigueur, les dépassements ne peuvent donner lieu à d'éventuelles pénalités, indemnités ou résolution du Contrat. Les clauses pénales figurant le cas échéant sur les documents commerciaux du Client sont donc inopposables au Vendeur.

**Pour les Consommateurs**, à défaut de mise à disposition ou de livraison à la date ou à l'expiration du délai prévu ci-dessus, le Consommateur peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le Vendeur d'effectuer la mise à disposition ou la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le Vendeur de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le Vendeur ne se soit exécuté entre-temps.

#### b – Réception et réserves

**Pour les Consommateurs**, le risque de perte ou d'endommagement des produits est transféré au moment où le Consommateur ou tout tiers désigné par lui, prend physiquement possession des Produits. Lorsque le Consommateur contie la livraison du produit à un transporteur autre que celui proposé par le Vendeur, le risque de perte ou d'endommagement du produit est transféré au Consommateur à l'enlèvement des produits par le transporteur.

**Pour les Professionnels**, les risques des Produits est transféré à la date de livraison des Produits laquelle est réalisée soit par leur remise directe au Client au lieu prévu au Contrat, soit par avis de mise à disposition dans les locaux du Client, soit par remise à un transporteur désigné par le Client. Les produits voyagent aux risques et périls du Professionnel.

**Pour tous les Clients** : il appartient au Client de vérifier au moment de la réception :

- La parfaite conformité des produits au bon de livraison ou d'enlèvement,
  - L'état apparent des produits livrés et de leurs conditionnements.
- En cas d'avarie, de défaut de conformité, de défaut apparent, ou de manquant, le Client devra formuler toutes réserves précises et motivées au jour de la livraison ou de l'enlèvement, qui devront être inscrites sur le bon d'enlèvement ou de livraison, daté et signé. La signature sans réserve vaut acceptation de la livraison et délivrance conforme et, par suite, renonciation du Client à se prévaloir de toute défaut de conformité.

Le Client devra confirmer ses réserves motivées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception auprès du transporteur dans le délai de 3 jours à compter de la réception, non compris les jours fériés, et adressera au Vendeur dans le même délai une copie du bon de livraison ainsi que de la lettre recommandée adressée au transporteur.

Dans le cas où des réserves caractérisées seraient émises, il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des défauts, non-conformités ou dommages éventuellement constatés. Il devra laisser au Vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces anomalies et pour y apporter un plan de solution adéquate. Si le Client intervient lui-même ou fait intervenir un tiers pour résoudre une anomalie, le Vendeur déclinera toute responsabilité vis-à-vis des anomalies alléguées.

#### c - Modalités de livraison et de déchargement

Les produits sont par principe livrés au lieu indiqué sur la commande. En cas de livraison sur chantier, celui-ci doit être d'un abord facilement accessible, sans danger et sans risque. L'accès au chantier est subordonné à la connaissance préalable des règles de sécurité spécifiques à ce dernier, communiquées par le Client (protocole de sécurité). Toute demande spécifique d'autorisation de voirie sera faite préalablement par le Client auprès des autorités compétentes. A défaut de respect de ces engagements, le Client sera responsable de tous frais supplémentaires, tels frais d'entrepôt, frais de déplacement, etc. susceptibles d'être engagés par le Vendeur du fait du retard engendré.

Le déchargement des véhicules est dans tous les cas à la charge du Client, qui doit y affecter une main-d'œuvre suffisante et qualifiée. Une livraison stipulée "franco-chantier" ne modifie pas cette clause. Le déchargement doit s'effectuer dans les plus brefs délais, le Professionnel étant financièrement responsable des immobilisations de véhicules et des dépassements de délais.

#### d - Echange / Retour / Remise

Aucun échange ou retour de marchandise ne pourra être effectué pour quelque motif que ce soit sans accord préalable et écrit du Vendeur. Les frais de retour ne seront à la charge du Vendeur que dans le cas où la réserve du client est effectivement constatée par le Vendeur ou son mandataire.

Lorsque, après contrôle, une non-conformité, un défaut, un manquant ou dommage est effectivement constaté par le Vendeur ou son mandataire, sans être imputable au Client, le Vendeur procédera, à son choix, au remplacement des parties défectueuses ou à leur remboursement, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité de quelque nature que ce soit ou à la résiliation de la commande. La réclamation effectuée par le Client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas son obligation de payer les Produits concernés.

Si le motif du retour n'est pas du fait du Vendeur, les marchandises concernées, sous réserve qu'elles soient en parfait état, feront l'objet d'un avoir avec une participation forfaitaire aux frais de remise en stock de 10 %. Dans tous les cas, le coût du transport restera à la charge du Client. Aucun matériel hors catalogue ou commandé spécifiquement pour un Client ne sera repris.

### 6 - FORCE MAJEURE

Chacune des parties ne pourra être tenue responsable de l'absence ou d'un retard dans l'exécution de tout ou partie du contrat de vente dû à un événement de force majeure, si celui-ci remplit les conditions de l'article 1218 du Code civil. Le cas de force majeure suspend les obligations nées du contrat de vente pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 60 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résolution de plein droit du contrat de vente par l'une ou l'autre des parties 8 jours après la première présentation d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiant cette décision.

Il est convenu expressément que seront considérés comme cas de force majeure : mobilisation ou mouvement social limitant l'approvisionnement des marchandises, guerre, grève totale ou partielle, lock-out, incendie, inondation, séisme, épidémie, pandémie, décisions de l'administration, fait du prince, interruption ou retard de transport, manque de matières premières, ou tout autre cause entravant l'activité du Vendeur, de ses fournisseurs ou amenant un chômage total ou partiel au sein de la société du Vendeur ou ses fournisseurs.

### 7 – GARANTIES

#### a - Garanties légales pour les consommateurs

Le Consommateur bénéficie de la garantie légale de conformité (articles L217-1 et suivants du Code de la consommation) et de la garantie légale relative aux défauts de la chose vendue (articles 1641 et suivants du Code civil). Le Vendeur est le garant des produits dans le cadre de ces garanties légales.

Les interventions au titre de la garantie n'ont pas pour conséquence d'en prolonger la durée

Afin de mettre en œuvre ces garanties légales, le Client peut contacter le service client, au choix :

- Par téléphone : 04.78.68.33.59 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sans interruption ;
- Par courrier : LE FROID SAS, 126 Avenue Franklin Roosevelt, CS 70402, 69120 Vaulx en Velin

-

- Il est rappelé que, dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client :
- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir à l'encontre du Vendeur ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement des produits commandés, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L217-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité des Produits durant 24 mois suivant la délivrance des Produits.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés des Produits conformément à l'article 1641 du Code Civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à 1644 du Code Civil.

**b** Dans le cas où la mise en conformité du produit ne peut être mise en œuvre par le Vendeur sur le lieu où le produit se trouve, le produit peut faire l'objet d'un retour au Vendeur directement à l'agence du Vendeur sans entraîner pour le consommateur d'inconvénient majeur ou des frais disproportionnés au regard de sa valeur. Conformément à l'article 241-6 du Code de la consommation, sauf étiquette de transport prépayé, le Vendeur remboursera au Consommateur concerné les frais d'envoi dans un délai de quatorze (14) jours ou plus tard à compter du jour où ce dernier est informé de la prise en charge du produit au titre de la garantie légale. Ne sont pas visées par les garanties les défauts qui résulteraient d'un montage, d'une utilisation anormale ou de la négligence du Client. Une réclamation quelconque ne dispense pas de l'obligation de payer tout produit pour lequel il n'existe aucune contestation.

#### **c - Garantie pour les professionnels**

Avant de procéder ou de faire procéder à toute installation et/ou mise en service des produits, le Client Professionnel devra avoir reconnu les produits conformes à la commande. Le Client doit notifier au Vendeur toute anomalie ou vice cachés susceptible d'affecter un Produit dans les 48 heures de sa découverte. A défaut, il sera forcé pour se prévaloir d'une garantie. Les produits susceptibles de présenter une anomalie ou un vice cachés doivent être tenus à disposition du Vendeur pour constatation pendant 48 heures au moins après que la réclamation soit parvenue au Vendeur. Pendant cette période, ils ne devront être ni déplacés ni modifiés de quelque façon. La garantie se borne au remplacement des produits pour lesquels un vice ou une anomalie cachés a été constaté et reconnu par le Vendeur, à l'exclusion de tous frais ou préjudices, tels que pose, dépose, immobilisations et plus largement de tous dommages et intérêts (notamment perte de chiffre d'affaires). En tout état de cause, la responsabilité du Vendeur ne peut être engagée au-delà de celle de ses fournisseurs. Sont exclues de toute garantie, les défauts qui résulteraient :

- d'un montage ou d'une utilisation anormale ou de la négligence du Client ;
  - une altération ou une détérioration de l'environnement d'installation du Client ;
  - un dégât des eaux, foudre, incendie ;
  - des modifications des spécifications du Produit par le Client ;
  - l'utilisation de matériaux ou pièces de remplacement inappropriés ;
  - une intervention directe du Client ou de tout tiers sur le Produit sans l'autorisation du Vendeur ;
- Une réclamation quelconque ne dispense pas de l'obligation de payer tout produit pour lequel il n'existe aucune contestation.

En toute hypothèse, la garantie ne pourra plus jouer après l'expiration d'un délai de douze mois courant à compter de la livraison du Produit.

#### **d - Pour tous les Clients**

Les produits de nature et d'origine très différentes sont garantis par les constructeurs. Les produits fournis et acceptés par le Client ne sont pas repris par le Vendeur sauf mise en œuvre conforme des garanties décrites ci-avant. La garantie débute à compter de la date de livraison. Le Vendeur ou ses fournisseurs ne peuvent prendre en charge les frais engagés par le Client lors de l'intervention sur les produits tels que la main d'œuvre, déplacement, transport, perte de fluides frigorigènes, etc..., ni être tenus pour responsables des pertes éventuelles de marchandises, des pertes d'exploitation ou des dommages en général pouvant résulter de défauts ou de retard dans la livraison des produits.

## **8 – RESPONSABILITE**

**a** Le Client renonce expressément à réclamer au Vendeur tout dommage indirect ou immatériel (tels que pertes d'exploitation, préjudice commercial, etc.) qu'il pourrait subir ou qui pourrait être réclamé par un tiers dans le cadre de l'exécution du Contrat.

**b** En cas de manquement du Vendeur, sa responsabilité sera en tout état de cause limitée au montant hors taxe du Contrat.

**c** Le Vendeur ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour des dommages liés à une panne, anomalie ou un dysfonctionnement résultant notamment :

- de l'usure normale des installations des Produits ;
- d'une négligence ou d'un usage anormal ou non conforme des Produits par le Client notamment au regard de leurs consignes d'utilisation ;
- d'une malveillance ;
- d'un refus du Client d'effectuer ou de faire effectuer les réparations, adaptations ou mises aux normes nécessaires compte tenu de l'état des Produits ;
- de la vétusté des Produits ;
- de dégâts des eaux, foudre, incendie ;
- de coupure d'électricité imputable au fournisseur d'énergie ou à l'installation du Client ;
- trouvant leur origine dans l'environnement d'installation du Client ;
- entraînés par une intervention directe du Client ou de tout tiers non agréé par le Vendeur sur les Produits.

## **9 - EMBALLAGES**

Le fluide frigorigène est livré au Client dans des contenants consignés qui restent la propriété du Vendeur. Le montant des consignés est porté sur la facture et payable aux mêmes conditions que la marchandise. Le remboursement de ces consignés n'est dû qu'après retour des emballages identifiés comme ceux du Vendeur et reconnus en parfait état. Les emballages ne répondant pas à ces conditions, ou n'ayant pas donné lieu à facturation préalable de la consignation par le Vendeur seront refusés. En cas de détérioration, les éventuels frais de remise en état seront facturés au client. Cette consignation n'est en aucun cas assimilable à une vente et n'entraîne pas de transfert de propriété. Les consignés ne peuvent être utilisés par le Client pour une autre destination que celle prévue initialement et ils doivent être restitués dès qu'ils sont vides et dans un délai maximum de douze mois.

Pour la vente spécifique de charge de gaz industriel, le Client achète auprès du Vendeur un Droit d'Usage et d'Echange Standard qui garantissent au Client :

- l'échange standard, dans les agences du Vendeur, de ses bouteilles pleines contre vides ;
- leur entretien gratuit
- leur contrôle périodique

Le paiement initial de ce Droit d'Usage et d'Echange Standard permet au Client l'échange standard, dans les agences du Vendeur, des bouteilles vides contre pleines (même gaz, même capacité), moyennant le paiement de la recharge de gaz, pendant une durée de 5 ans à compter du paiement initial. Les bouteilles devront être restituées au Vendeur par l'intermédiaire de ses agences, intactes, avec tous les accessoires et en bon état. Toute bouteille rendue détériorée par le Client, toute pièce manquante par son fait, seront facturées par le Vendeur au Client conformément aux présentes.

Les bouteilles restent la propriété du Vendeur et ne peuvent en conséquence faire l'objet d'aucune convention de cession ou de remplissage avec des tiers. En conséquence, pour bénéficier de ce Droit d'Usage et d'Echange Standard, il est formellement interdit au Client de les employer à aucun autre usage et notamment d'y introduire d'autre gaz ou tout autre produit que ceux distribués par le Vendeur. De même, le Client s'engage à ne pas faire manipuler, remplir ou entretenir les bouteilles du Vendeur par des tiers et à en effectuer l'échange standard exclusivement auprès des agences du Vendeur. L'inobservation de ces prescriptions expose le Client :

- A la résiliation immédiate de la validité du Droit d'Usage et d'Echange Standard et la restitution immédiate au Vendeur des contenants sans aucune indemnité.
- A assumer seul les frais et dommages autant corporels que matériels consécutifs à un accident pouvant résulter des infractions commises aux prescriptions ci-dessus

## **10 – RESILIATION**

**a** En cas de manquement par le Client aux obligations des présentes Conditions Générales ou du Contrat, et notamment celles visées aux articles 3, 4, 5 et 12 des présentes, le Vendeur pourra résilier de plein droit le Contrat en cause et tout ou partie des contrats en cours et que leur paiement soit échoué ou non, sans accomplissement d'aucune formalité judiciaire, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre. La décision de résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

**b** Tout acompte versé par le Client restera acquis au Vendeur, sans préjudice de toutes autres actions qu'elle serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

## **11 - CLAUSE PENALE**

En cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créance engagée par le Vendeur, les frais de sommation, de justice ainsi que les honoraires d'avocat et de commissaire de justice et tous les frais annexes seront à la charge du Client fautif ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le Client des conditions de paiement de la commande considérée. Par ailleurs et à titre de clause pénale, le Client devra s'acquitter d'une indemnité égale à 15 % du montant total hors taxes de la facture à recouvrer.

## **12 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

1. L'exécution du Contrat n'entraîne pas cession au profit du Client des droits du Vendeur sur les méthodes, procédés, savoir-faire et documents techniques de toute nature réalisés ou mis en œuvre par ses soins, ou sur les marques et plus généralement droits de propriété intellectuelle détenus par le Vendeur. Le Vendeur ne concède au Client ni droit de propriété, ni licence d'utilisation sur les brevets, procédés, modes opératoires, méthodes ou savoir-faire utilisés qu'il utilise pour les besoins de la réalisation du Contrat.

## **13 - IMPREVISION**

Il est convenu expressément que les Parties acceptent les risques de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion de tout Contrat rendant son exécution excessivement onéreuse pour l'une ou l'autre des Parties.

## **14 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DES PERSONNES PHYSIQUES**

Le Vendeur met en œuvre des traitements de données à caractère personnel. Le Vendeur (126 avenue Franklin Roosevelt – 69120 VAULX EN VELIN, immatriculée au RCS de LYON sous le n°381 476 845) est le responsable de ce traitement.

Il s'agit des données qu'une personne physique fournit directement lors de la commande et/ou de la création d'un compte client (Civilité, Prénom et nom de famille, Adresse postale, Age et date de naissance, Adresse de courrier électronique, Numéro de téléphone, n° SIREN, n° SIRET, etc.). À tout moment, la personne physique dispose de la faculté de modifier ces informations en adressant au Vendeur un courrier électronique ou une lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Vendeur recueille, enregistre, utilise et conserve les données à caractère personnel sur la base du consentement du Client, du Contrat conclu avec le Client et de son intérêt légitime.

Le recueil, l'enregistrement, l'utilisation et la conservation des données ont pour finalité :

- la création du compte du Client
- la gestion du compte Client
- l'exécution du Contrat
- la gestion des opérations de paiement et de livraison
- la gestion de la relation Client
- la gestion des communications et le suivi des échanges
- la prospection commerciale
- la gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données personnelles des personnes concernées.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion et le suivi de la commande du Client et la gestion et le suivi d'éventuels litiges qui pourraient survenir après la commande. Les données traitées sont archivées selon les durées de prescription et de conservation légales et notamment fiscales, commerciales et comptables.

Pour atteindre les finalités décrites ci-dessus et dans les limites nécessaires à la poursuite de ces finalités, les données du Client pourront être transmises aux employés et préposés du Vendeur habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront également être transmises à des tiers liés au Vendeur par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion et au suivi de la commande, à la gestion du compte Client, à la gestion et au suivi des opérations de paiement et de livraison sans qu'une autorisation de la personne physique soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

Par ailleurs, d'autres destinataires peuvent avoir accès à tout ou partie des données personnelles selon leur degré d'habilitation et la finalité, à savoir notamment les services de police et les autorités judiciaires notamment en cas de réquisition judiciaire.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, la personne physique bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données (sauf si elles sont nécessaires à l'exécution du contrat, ou qu'elles sont nécessaires pour respecter les obligations légales du Vendeur ou constater ou exercer les droits du Vendeur) ou encore de limitation du traitement, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Elle peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant et bénéficier d'un droit d'opposition à la prospection notamment commerciale.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Vendeur qui a collecté les données à caractère personnel de la manière suivante :

par courrier postal : 126 avenue Franklin Roosevelt – 69120 VAULX EN VELIN /

par voie électronique : [contact@lefrroid.fr](mailto:contact@lefrroid.fr).

La demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité. Il est également possible pour la personne physique de formuler une réclamation auprès de la CNIL.

## **15 - GESTION DES LITIGES**

### **a - Réclamations**

Pour toute question ou réclamation relative à l'exécution des présentes, le Client peut contacter le Service clients :

- Par téléphone : 04 78.68.33.59 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sans interruption ;

- Par courrier : LE FROID sas, 126 Avenue Franklin Roosevelt, CS 70402, 69120 Vaulx en Velin

Le Vendeur s'engage à traiter les réclamations dans les plus brefs délais.

Le Consommateur est informé qu'une réclamation écrite sera nécessaire en cas de recours ultérieur à la médiation prévue ci-dessous.

### **b - Médiation**

A défaut d'une résolution du litige par la procédure de réclamation détaillée à l'article 15.a – Réclamations, ou à défaut de réponse du Vendeur dans les 2 mois du dépôt de sa réclamation, le Consommateur peut, dans la limite de 12 mois à compter de sa réclamation écrite, recourir gratuitement à une médiation conventionnelle auprès d'une plateforme de règlement en ligne des litiges.

### **c - Loi applicable**

Les présentes CGV et les ventes en découlant sont soumises à la loi française.

### **d - Attribution de compétence**

Le tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si le Client a la qualité de professionnel. POUR LES PROFESSIONNELS, SAUF REGLES D'ORDRE PUBLIC CONTRAIRES, TOUT LITIGE ENTRE LE CLIENT ET LE VENDEUR, RELATIF A LEURS RELATIONS COMMERCIALES ET NOTAMMENT A LA CONCLUSION, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION ET LA CESSATION DU CONTRAT ET/ OU DES PRESENTES CGV SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DU SIEGE SOCIAL DU VENDEUR, NONOBTANT LA PLURALITE DE DEFENDEURS OU L'APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCES OU POUR LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE, SAUF DISPOSITIONS IMPERATIVES CONTRAIRES.

### **e - Prescription**

Si le Client entend engager une action judiciaire, il devra impérativement l'introduire dans un délai d'un an à compter de la livraison ; passé ce délai son action sera prescrite.